

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 29 DÉCEMBRE

A LA CHAMBRE

Séance d'hier lundi. — M. Lucien Millevoye a adressé une question au ministre des affaires étrangères, au sujet de l'expulsion de M. Chadourne; une question dépourvue de point d'interrogation, car l'honorable député de la Somme s'est borné à exposer succinctement les faits que l'on connaît, à féliciter le gouvernement de la République de son attitude énergique vis-à-vis de l'Italie... pardon!... des Bulgares, et à dire à M. Ribot: C'est bien, continuez.

M. le ministre a répondu qu'il continuera. Il s'est adressé au sultan suzerain du prince Ferdinand et il pense que la Turquie interviendra pour faire respecter le droit de la France.

Fort bien; mais si le Grand-Turc, dont la suzeraineté est plus ou moins effective, ne nous obtient pas de la Bulgarie la satisfaction qui nous est due, que fera notre gouvernement?

Voilà ce que nous aurions intérêt à savoir. Or M. Ribot s'est borné à déclarer qu'il fera le nécessaire sans précipitation comme sans faiblesse. C'est laconique et c'est vague.

Cependant M. Millevoye et la Chambre se sont déclarés satisfaits.

L'incident venait d'être clos, lorsque, sous prétexte d'interpellation, M. de Douville-Maillefeu s'est livré à des exercices de folie furieuse.

Ce singulier patriote a défendu Stambouloff et les Bulgares avec une mimique qui faisait penser à la scène de *delirium tremens* du quatrième acte de *l'Assommoir*. Mais, c'est une justice à lui rendre, il a été beaucoup moins lugubre. On a ri aux larmes. La Chambre a passé un bon petit quart d'heure.

Cependant la scène a fini par tourner un peu au tragique. Pris à partie par l'énergumène amiénois, M. Millevoye venait de lui infliger un démenti formel.

— « Vous êtes trop malade pour que je vous réponde », a riposté M. de Douville-Maillefeu.

Il y a eu envoi de témoins. MM. Vilfeu et Dumontel pour M. de Douville; MM. Le Hérisse et Mir pour M. Lucien Millevoye. Mais l'affaire s'est bientôt terminée comme finissent presque toujours les querelles parlementaires, par un arrangement.

Infortuné Maillefeu, il ne ferrailera pas pour M. Stambouloff!

Les conventions commerciales

Depuis quelques semaines l'opinion publique demeure toute déconcertée devant le chassé croisé qu'elle croit s'être produit en France et dans l'Europe centrale sur le terrain économique. Faute d'être éclairée sur les perturbations que la modification des divers tarifs douaniers et le renouvellement des conventions commerciales va produire en Europe, elle est incertaine.

Quelque convaincue qu'elle soit de la néces-

sité de rechercher dans un relèvement de tarifs un contre-poids aux charges écrasantes que le règlement du passé, le souci de la défense nationale et les folies de la politique républicaine font peser sur elle, les bruits qui lui viennent d'au-delà de la frontière l'inquiètent et elle n'aurait pas tort d'en être troublée si vraiment la France devait se trouver enfermée dans le dilemme ou de se murer chez elle ou de maintenir les résultats acquis depuis 1860, en se soumettant aux conditions qu'il plairait à ses concurrents de lui imposer. Fort heureusement nous n'en sommes pas là.

On a assez mal compris en général le motif pour lequel l'Allemagne avait hâté la conclusion des traités de commerce avec l'Autriche, l'Italie, la Suisse et la Belgique. On a voulu y voir un revirement de système économique, un premier pas dans la voie du libre échange, quelque chose d'analogue à la reprise du grand mouvement à la tête duquel s'était placé la France en 1860. Cette erreur provenait d'un défaut d'observation. Ce qu'on redoutait à Berlin, c'était, non point tant la rigueur du nouveau régime français que les représailles que les autres pays auraient été amenés à exercer, représailles dont l'Allemagne aurait été indirectement la victime. Les mesures, en effet, prises par la Suisse, la Belgique, d'autres nations encore contre la France, se seraient fatalement étendues à elle. Elle eut pu, sans doute, réagir au moyen de tarifs différentiels, mais, pour cela, il eut fallu se livrer à des comparaisons entre les tarifs des divers pays et c'était ce qu'elle redoutait: la comparaison n'eut pas tourné à son avantage, car si le chancelier de Caprivi a pu prendre une initiative aussi hardie que de rompre avec les traditions léguées par M. de Bismarck, cela tient à ce que, depuis douze ans, l'Allemagne n'a cessé de majorer ses droits, de manière à s'entourer d'une enceinte presque infranchissable, veillant avec un soin jaloux sur ses diverses industries et, sitôt que des produits étrangers parvenaient à faire une trouée dans ce mur de défense, se hâtant de le relever.

L'erreur de la diplomatie française a été de ne pas savoir reconnaître, dès le premier jour, le motif vrai de la conduite du cabinet de Berlin et de ne pas le gagner de vitesse. On eut ainsi esquivé des difficultés grandes, sinon insurmontables, auxquelles on se heurte aujourd'hui. En matière économique, faire vite est la première condition du succès. Le fait que le Parlement n'avait pas encore prononcé sur les tarifs de douane ne serait pas une excuse suffisante pour cette imprévoyante indolence, puisque le ministre des affaires étrangères a déclaré qu'il ne se regardait nullement comme lié par les décisions prises dans son sein, laissant ainsi entendre que le tarif minimum pourrait lui servir de guide mais non point de norme.

Ce qui montre bien qu'en Allemagne on n'a eu d'autre but que de maintenir à son profit le statu quo, c'est que, sauf en ce qui concerne les vins par rapport à l'Italie et les produits agricoles en ce qui touche l'Autriche, les tarifs insérés dans les diverses conventions ne diffèrent guère de ceux précédemment en vigueur et qui presque tous, notons-le, dépassent de

beaucoup ceux inscrits à notre tarif minimum.

L'exposé dont le marquis de Bacquehem, ministre du commerce autrichien, a accompagné le dépôt des conventions au Reichsrath, donne les motifs qui ont dicté la conduite du gouvernement autrichien: ils ne s'écartent pas sensiblement de ceux qui ont prévalu à Berlin. Ces traités, a-t-il dit, forment un tout indivisible, non par suite d'un simple caprice, mais parce qu'il s'est agi de créer un terrain économique large et à l'abri de toute surprise. Comme l'a remarqué un membre du Reichsrath, M. de Comperz, on s'est moins attaché à se faire des concessions importantes qu'à maintenir l'état de choses existant, même dans le traité principal entre l'Autriche et l'Allemagne, autour duquel les autres sont venus se grouper comme les éléments d'une dissolution saline autour du premier cristal que l'on y a précipité. Substituer la sécurité et la stabilité à l'incertitude qui serait résultée de l'absence de conventions, voilà quel a été le but poursuivi. Mais ni à Pesth ni à Vienne on n'a entendu se lier exclusivement avec l'Allemagne et l'Italie pour doubler la triple alliance d'une entente économique; au contraire, dans les cercles autorisés on a toujours exprimé le désir de conclure des traités analogues avec la France et de ne pas épouser les rancunes de ses deux alliés sur le terrain économique. Si les conditions d'un arrangement sont moins favorables aujourd'hui, nous ne pourrions en rejeter la faute que sur l'imprévoyance républicaine.

Ce qu'il y a de mieux c'est que, partout où l'agitation contre nos tarifs a été la plus vive, on pratiquait pour soi le protectionnisme le plus échevelé. Cette assertion exacte pour l'Allemagne est encore plus vraie pour l'Espagne dont il a été beaucoup parlé depuis quelques semaines à propos des droits sur les vins.

A Madrid on nous reproche notre tarif minimum et si on met en regard les tarifs des deux pays voici ce que l'on trouve. A l'entrée en France un bœuf paie dix francs, à l'entrée en Espagne quarante. Un porc paie à l'entrée en France huit francs et vingt francs à l'entrée en Espagne; le beurre salé treize francs à l'entrée en France et cinquante à l'entrée en Espagne, et rien ne serait plus facile que de prolonger une comparaison où éclaterait l'injustice la plus flagrante au détriment du commerce français. Lorsque l'on parle de refuser de négocier avec nous, on nous la baille vraiment belle et l'on oublie trop que, sur un commerce total de un milliard huit cents millions que fait l'Espagne, nous entrons, pour la somme énorme de sept cents millions, l'Angleterre ne venant, en seconde place, que loin derrière nous avec quatre cents millions. L'on oublie surtout que tandis que l'exportation de l'Espagne en France va grandissant, l'importation de nos marchandises chez nos voisins demeure stationnaire.

Comme l'a fait remarquer très finement quelqu'un, il y a pour l'Espagne des traités à renouveler et à ne pas proroger, et des traités à proroger et à ne pas renouveler. Du premier type est la convention avec la France: inutile à proroger puisque la récolte de cette année à propos de laquelle on avait joué une si bru-

yante comédie aura passé la frontière avant le 4^e février; mais utile à renouveler puisqu'il s'agit du meilleur client de l'Espagne. Du second type est la convention avec l'Allemagne, car, en la prorogeant, la vente des oranges de cette année sera assurée, et, en ne la renouvelant pas, il deviendra possible de frapper de droits élevés les alcools allemands dont l'introduction en Espagne ne cesse de s'accroître suivant une progression extrêmement rapide.

En Belgique, où l'on nous avait menacé des plus terribles représailles, on est bien quinaud devant le traité germano-belge, qui a sacrifié tous les intérêts des producteurs sur lesquels le Conseil supérieur du commerce et de l'industrie, officiellement consulté, avait insisté, et cela sans que l'Allemagne n'eut rien accordé en échange. Aussi n'est-il pas sûr que cette convention y soit ratifiée par le Parlement: au vote dans les sections de la Chambre des représentants, la majorité s'est prononcée dans trois pour l'acceptation et dans trois pour le rejet avec un léger excédent total de voix contre le traité.

De ce court résumé, il résulte que, pour critiquables qu'ils soient, nos tarifs méritent mal le reproche d'intransigeance qu'on leur fait à l'étranger et que, malheureusement, il dépend aujourd'hui du gouvernement d'en faire un dieu, une table ou une cuvette. Malheureusement, son imprévoyance passée nous est une mauvaise garantie pour l'avenir. C. W.

Monseigneur le Comte de Paris est arrivé dimanche à Madrid. Le lendemain, 28 décembre, il a déjeuné au Palais Royal et a quitté Madrid le 29 pour se rendre à Villamanrique.

Bien que certains mettent déjà en avant des noms de prélat pour recueillir la succession législative de M^r Freppel, on ne sait encore rien de précis à ce sujet.

Par exemple, on peut considérer aujourd'hui comme certaine la candidature de Culline, qui est notoirement inéligible, au siège laissé vacant par M. Haynaut, député de Béthune, récemment décédé.

Le crime du boulevard du Temple

La situation de l'assassin Anastay, naguère encore sous-lieutenant au 158^e de ligne, inspire à M. Bouvatier, de la *France Nouvelle*, les réflexions suivantes:

« L'affaire emprunte au nom de l'assassin, à sa carrière, à ses antécédents et surtout à ses rapports avec la victime, un caractère de noirceur véritablement abominable.

» Pour moi, le nouveau criminel laisse bien loin derrière lui les Prado, les Pranzini, les Eyraud et autres premiers rôles de cour d'assises.

» Cet être, pris en pitié par une famille, élevé par elle dans les sentiments du bien, poussé vers la plus noble des carrières, dont les portes s'ouvrent à deux battants devant lui, et, ne profitant de son introduction dans la maison de ses bienfaiteurs que pour s'assurer de l'endroit où on met la caisse, ne tirant

avantage de sa profession que pour se faire ouvrir des crédits plus importants, et finalement, frappant mortellement pour la voler celle qu'il l'a traité comme son fils; mettant un deuil cruel au cœur de celui qui l'a traité comme un frère; je ne connais rien au monde de plus répugnant que ce misérable! D'un coup il est descendu dans des bas-fonds plus immondes que tous ses prédécesseurs dans le crime!

» Les autres avaient au moins pour atténuation de leur crime, soit la solitude dans la vie, soit les mauvaises compagnies, soit les passions... malsaines, atroces, je veux bien, mais enfin, les passions!

» Celui-là n'a pas une excuse; la vie, qui se présentait assez rude, lui a été facilitée par la famille Dellard; les compagnies, que lui donnait sa carrière, pratiquaient chaque jour les sentiments d'honneur et de devoir sous ses yeux; les passions..., il n'avait que des besoins d'argent, dus à sa misérable faiblesse, à son incomparable lâcheté! Rien, absolument rien, ne militait en faveur de cet assassin. Aussi, le sort qui l'attend n'est-il guère douteux; et s'il reste encore dans son cœur quelques grains de la bonne semence répandue jadis par la victime, ou quelque souvenir des leçons reçues au régiment, il entendra sonner avec soulagement l'heure où, pour la vengeance de la Société, il sera délivré d'une existence qu'il ne pourrait plus mener sans remords et sans honte.

» Le cas de l'assassin du boulevard du Temple suggère une terrible réflexion: c'est que l'assassinat tend à monter singulièrement les degrés de l'échelle sociale.

» De l'aventurier Pranzini et du bellâtre Prado le voilà arrivé à l'officier Anastay: il y a une cause à cela, c'est l'éducation nouvelle de la jeunesse; c'est la mollesse qu'on lui tolère; c'est le bien-être dont on fait son idéal; c'est le scepticisme qu'on lui apprend; c'est le bien et le beau qu'on raille devant elle...

» Assurément Anastay ne paraissait pas né pour le crime qu'il a commis; l'affection que lui portaient ses parents et l'intérêt dont il était l'objet de la part de la famille Dellard en sont la preuve manifeste; et celui qui lui aurait pronostiqué voilà seulement deux ans: « Un jour tu assassineras! » aurait été traité de fou par lui et par ses camarades.

» Mais, petit à petit, une liaison facile a éteint en lui les bons sentiments; les besoins d'argent sont venus; la pente a été descendue, et les exemples de la famille et du régiment ont été impuissants à l'arrêter dans sa chute!

» Il fallait jouir... jouir à tout prix... au prix du vol... au prix de l'assassinat... d'ailleurs, qui le saurait? N'enseigne-t-on pas maintenant qu'il n'y a pas d'au delà?

» Je ne prétends pas assurément rendre le gouvernement responsable du crime du boulevard du Temple, ce serait plus qu'injuste, ce serait ridicule; mais la statistique est là

pour démontrer qu'il existe dans notre société une sorte d'influenza morale qui multiplie les crimes et les répand dans toutes les classes de la société. J. BOUVATTIER. »

D'après une dépêche d'hier, la responsabilité d'Anastay est discutée. A Saint-Cyr, il passait pour aliéné. Le docteur Mauret a dit que le cerveau serait atteint bientôt de démence. Une commission de médecins militaires a examiné l'officier et a déclaré qu'Anastay était menacé de cécité et que son cerveau serait atteint d'une folie prochaine et inévitable.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 28 décembre 1891.
La crainte de livraisons de titres en liquidation procure des liquidations anticipées d'acheteurs, l'effet des coupons à encaisser en janvier ne devant se produire que plus tard. Le 3 0/0 reste à 95.12; le nouveau à 95.02 et le 4 1/2 à 104.82.

La liquidation qui commence aujourd'hui à Londres indique des livraisons et l'argent est plus serré.

Les fonds étrangers éprouvent le contre-coup de la faiblesse du marché anglais. L'Extérieur est plus faible à 65 7/8. Le 3 0/0 Portugais se traite aux environs de 33 fr. L'Italien est à 91.90. Le nouveau Russe cote 78 5/8. Le Rouble est à 190 à Berlin.

Les sociétés de crédit ne sont guère affectées par les dispositions moins favorables du marché. Le Crédit Foncier cote 4.242. La Banque de Paris est à 712; le Crédit Lyonnais à 804; la Société Générale à 475; la Banque d'Escompte cote 400 et le Comptoir d'Escompte est offert à 526.

On ne peut se procurer sur le marché de l'obligation Jaffa à Jérusalem, même avec prime, l'absence de titre s'explique par son classement, confirmé par le succès d'une souscription couverte par les demandes très fractionnées de l'épargne.

L'obligation Immeubles de France vaut 379.75.

Le bilan qu'a publié la compagnie le Champ d'Or fait ressortir un bénéfice de 117,744 francs pour les huit mois écoulés pendant lesquels on a traité 3,687 tonnes de minerai et extrait 4,460 onces d'or. Le travail se fait avec 20 pilons depuis le 2 décembre.

Les Chemins Economiques se négocient à 403 50.

NOUVELLES MILITAIRES

Aujourd'hui M. de Freycinet soumettra à la signature du Président de la République les promotions dans l'état-major de l'armée.

Il y aura deux promotions de généraux de division et huit de généraux de brigade.

Rappelons qu'il s'agit de remplacer les généraux de division Lenez Cotty de Brécourt et Savin de Larclosure, et les généraux de brigade Pinel de Grandchamp, Saget, Thiéry, Delorme et Lallemant, retraités, et le général de brigade Ollivier, décédé.

Dans le but de familiariser le personnel du haut commandement avec les diverses armes,

il paraît, disent les *Tablettes*, que M. de Freycinet a décidé de changer d'armes un certain nombre d'officiers généraux.

Des brigades et des divisions d'infanterie seraient ainsi confiées à des généraux sortant de la cavalerie et, réciproquement, des fantassins seraient appelés à la tête de brigades et de divisions de cavalerie.

La publication des tableaux d'avancement est impatiemment attendue dans l'armée et rien ne s'oppose à ce qu'elle soit faite à l'Officiel avant le 1^{er} janvier. Il paraît cependant que nos officiers ne recevront ces étrennes qu'après le jour de l'an, bien que la Commission supérieure de classement ait complètement terminé ses opérations et que les fameux tableaux soient au ministère de la guerre depuis quelques jours déjà.

Chronique Locale ET DE L'OUEST

A l'heure où paraîtront ces lignes, les obsèques de M^{re} Freppel seront à peine terminées.

De tous les points du département, de bien des côtés de la France et surtout de la capitale, se seront rendus à Angers des admirateurs et des amis de l'illustre défunt, pour dire un dernier adieu à l'évêque patriote. Saumur, pour sa part, a délégué pas mal de ses enfants. Tous les ecclésiastiques de la ville, ainsi que nombreux Saumurois de toute classe, sont partis ce matin grossir la foule qui aura dû être immense autour du char funèbre.

Nous lisons dans l'*Anjou*, paru hier soir :

« L'affluence des étrangers attirés dans notre ville par les obsèques de M^{re} Freppel est si considérable qu'il est impossible de trouver une place dans les hôtels, dont toutes les chambres ont été retenues par la presse de Paris et de province, par des membres du Parlement et par des délégations des sociétés savantes. »

Une dépêche d'Angers, datée d'hier 28 décembre, a été adressée à plusieurs journaux de Paris :

« L'évêque de Nantes présidera la cérémonie des funérailles de M^{re} Freppel et fera la levée du corps. L'évêque du Mans chantera la messe. »

» Le coadjuteur de Rennes, les évêques de Laval, de Quimper, de Luçon, de Tulle, de Bellay et de Blois arriveront aujourd'hui. L'archevêque de Tours est indisposé. On attend encore une centaine de députés et de sénateurs, parmi lesquels MM. de Mun et de Cassagnac.

» L'affluence est telle à l'évêché que la foule ne peut plus faire le tour du catafalque; elle défile seulement devant le corps de M^{re} Freppel et sort par des portes latérales. »

SEGRÉ. — Voici les résultats de l'élection municipale de dimanche, qui avait pour but de remplacer, dans le Conseil municipal, M. Mellet, maire, décédé.

MM. Pancelot, conservateur, 366 voix, élu; Robin, républicain, 245.

Ce résultat assure le maintien de la majorité conservatrice dans le Conseil municipal et, en même temps, la nomination d'un maire conservateur.

Le Grand-Théâtre de Nantes vient de donner un opéra d'un jeune compositeur, M. Witkowski, fort apprécié à Saumur et à Angers, où ses œuvres ont été jouées avec succès.

M. Witkowski était sous-lieutenant saumurien à Saumur, il y a deux ans, et ce jeune officier a laissé parmi nous les meilleurs souvenirs.

Voici en quels termes l'*Union Bretonne* apprécie son ouvrage :

« *Le Maître à Chanter*, dont nous avons eu samedi la première, est l'œuvre soignée d'un jeune et consciencieux artiste, M. G. M. Witkowski.

» Bien que la facture générale du *Maître à Chanter* soit très moderne, le compositeur a su habilement donner une teinte archaïque bien en situation à quelques-uns de ses morceaux.

» Le public a écouté avec attention et intérêt cette musique travaillée, trop même, peut-être, pour le sujet. La déclaration de Benjamin, par exemple, frise de près la grande musique.

» Mais, en revanche, le prélude, la bergerie, le madrigal, le canon et la ronde de Toïnon sont d'une fraîcheur toute juvénile et d'une grande sincérité.

» En résumé, la petite pièce que nous avons entendue samedi soir est plus musicale que scénique; l'intérêt presque toujours se porte plus sur l'orchestre que sur les voix, ce qui a dérouter le public, peu fait encore à la musique moderne employée pour ce genre léger.

» Malgré ce défaut, si toutefois c'en est un, l'œuvre du musicien est fort jolie, remplie d'idées bien personnelles, et l'orchestration est traitée de main de maître. On sent que le tempérament de l'auteur le porte vers les œuvres symphoniques ou dramatiques. Qu'il mette la main sur un libretto plus considérable et plus sérieux, et nous ne douterons pas de son succès.... »

QUATRE PERSONNES BRULÉES VIVES

On mande du Mans, le 23 décembre :

« Hier, à Beaufoy, un incendie a détruit entièrement une maison en bois habitée par M. Barbier, scieur de long, sa femme et leurs trois enfants, âgés de cinq ans, trois ans et quatre

LA MAISON SANS FENÊTRES

PAR ROGER DOMBRE

— Voyons, mon enfant, de quoi s'agit-il? fit le vieux prêtre en pliant méthodiquement sa serviette.

— Monsieur le curé, connaissez-vous les Mériet?

— Hum! les Mériet, lesquels?

— Je ne sais pas, Monsieur le curé, je n'en connais qu'un... un jeune homme...

— Bien, le petit-fils, Jules. Est-ce que, ajouta le bon prêtre en souriant, est-ce que par hasard il vous aurait fait une déclaration?

— Comment le savez-vous, Monsieur le curé?

— Mon enfant, avant de vous connaître il ne mettait pas le pied à l'église; or, depuis...

— Comment, pas le pied à l'église? De quelle religion est-il donc?

— De la nôtre, ma chère petite; mais il a fait son droit à Paris, la ville de perdition, et il y a perdu le peu de foi que lui avait inculqué son grand-père, qui l'a élevé, un homme fort

honorable, point du tout franc-maçon ni libre-penseur, mais très indifférent pour ce qui concerne ses devoirs religieux.

— Oh! alors, Monsieur le curé, je suis éditée, merci de tout mon cœur, ma consultation se trouve ainsi simplifiée et je me sauve pour rejoindre ma sœur. Va-t-en, Mimi.

Et elle repoussa le chat jaune, qui se cramponna à sa robe de toutes ses forces.

— Aviez-vous donc songé à accepter ce jeune homme pour époux? demanda le prêtre un peu étonné.

— Non, Monsieur le curé, c'est-à-dire... je ne sais pas. Il aurait emmené Mikaëla dans le Midi.

— Ah! pauvre petite, il est vrai que pour vous c'est le grand point. Écoutez, je vais m'occuper de cette affaire, revoir les Mériet, et nous reparlerons de cela.

— Merci, Monsieur le curé, à bientôt alors. Ah! priez bien pour moi, j'en ai tant besoin! Il soupira la jeune fille avec détresse.

Mais voilà que, en rentrant à la maison sans fenêtres, elle se heurta à une ombre noire qui rôdait alentour.

Gaëtane reconnut M. Mériet.

— Vous ici, Monsieur? lui dit-elle avec une

pointe de hauteur. Venez-vous voir Méphisto ou...?

— Je venais parler à Mme Antoinette Revol, répondit le jeune homme un peu confus. Je vous demande pardon de m'être trouvé là au moment où vous arriviez. Je vous croyais loin d'ici.

Gaëtane réfléchissait; elle se disait que la maladie de Mikaëla marchait grand train, que décembre allait expirer et que le plus rude de l'hiver n'était pas écoulé.

Et il y avait, à une journée de voyage d'ici, un pays dont le ciel bleu gardait un sourire éternel, dont la brise tendre serait si douce aux poumons de Mikaëla.

— Écoutez, Monsieur, fit tout à coup Mlle de Saint-Maur en relevant la tête avec décision; j'aime les situations nettes, nous allons jouer cartes sur table; si vous ne craignez pas le froid, suivez-moi dans ce petit bosquet; le vent y souffle moins, grâce aux branches serrées, et Mikaëla ne pourra nous apercevoir de sa fenêtre, elle s'étonnerait que je lui aie caché quelque chose.

Ma bonne Antoinette m'a fait part de votre désir, Monsieur. J'avoue que mon premier mouvement a été de refuser de vous entendre.

Mériet fit un geste; Gaëtane poursuivait sans se départir de son calme :

— Dans ma famille, Monsieur, quand les filles sont pauvres, elles ne se marient pas plutôt que de...

— Se mésallier, continua le jeune homme avec un peu d'amertume. Mais c'était la noblesse d'autrefois; aujourd'hui, heureusement, la société se nivèle, et l'on voit, sans cesse, des jeunes filles nobles épouser des roturiers, sans soulever le moindre blâme autour d'elles.

— Peu importe ce qui se faisait autrefois et ce qui se fait aujourd'hui, Monsieur, j'ai mes convictions, je les garde. Nous devons seulement éclaircir certaines questions qu'il est meilleur d'examiner ensemble. Et d'abord, me connaissez-vous bien?

— Mademoiselle, ce que je sais de vous me suffit pour vous respecter et vous aimer de toute mon âme.

— Je suis pauvre.

— Que m'importe?

— Dépourvue de toutes espérances.

— Je le sais et j'en suis heureux.

— J'ai très mauvais caractère.

— Je n'en crois rien.

— Vous avez tort. Le chagrin que me cause

mois, et par la mère de Barbier, âgée de 75 ans, paralysée et aveugle.

» Barbier travaillait au bourg, sa femme s'était absentée pour acheter du lait dans une ferme voisine.

» Quand les secours arrivèrent, la vieille femme et les trois enfants avaient péri dans les flammes. On n'a retrouvé que leurs cadavres entièrement carbonisés. »

ÉCONOMIE SOCIALE

Qu'est-ce que les « Prévoyants de l'Avenir ? »

L'avenir paraît bien sombre ; nos institutions politiques subissent régulièrement des secousses qui en démontrent la parfaite instabilité ; notre régime commercial international, essentiellement modifiable à des époques fixes, amène avec lui des incertitudes telles qu'on n'ose entreprendre des affaires à longue échéance ; la prépondérance de plus en plus marquée des *Capitaux* dans le commerce et l'industrie décourage — si elle ne ruine pas — les modestes industriels qui sont le *nombre* ; l'organisation des grands magasins et des grandes industries ruine le petit commerce et la petite industrie aussi bien à Paris qu'en province ; Paris et ses séductions attirent la clientèle qui abandonne ses vieux et honnêtes fournisseurs de la province ; les facilités des communications déplacent, comme par un coup de baguette magique, les entreprises qui paraissaient les mieux assises.

Le tableau est noir ; aussi tout les travailleurs, ceux de la pensée comme ceux des bras, encore dans la force de l'âge, songent à garantir à leur vieillesse quelque revenu, quelque retraite. Les combinaisons sont nombreuses, mais elles sont plus ou moins heureuses, elles méritent un profond examen de leurs procédés, car tout en laissant de côté l'honorabilité de leurs fondateurs, on peut douter de leur intelligence financière.

Nous avons, il y a deux ans, publié dans l'*Anjou* une étude sur les *Prévoyants de l'Avenir*, et montré sur quelles mauvaises fondations cette Société s'est échafaudée. Néanmoins le nombre des adhérents augmente ; les banquets, les bals, les loteries, les fêtes continuent avec entrain, et les adhérents à cette Société ne se doutent pas qu'ils dansent sur un volcan.

Nous allons leur expliquer leur cas, tout en affirmant que nous ne mettons pas en doute la parfaite honnêteté des hommes honorables qui, en province, ont aidé à la propagation de cette institution, dont ils sont les fervents apôtres et les organisateurs actifs, sans se douter le moins du monde des faits que nous allons développer.

II

On trouvera peut-être étrange que nous attaquions les œuvres qui tendent à dévelop-

per dans notre pays l'esprit de l'épargne. Mais, ayant lu dans la *Revue des Institutions de Prévoyance* de M. Hippolyte Maze les remarquables articles que M. Prosper Laffitte a publiés contre les *Prévoyants de l'Avenir*, nous ne pouvons résister à un devoir, celui d'éveiller l'attention de nos amis sur cette *Société fantaisiste*.

Comme l'a fait et l'a dit M. Hippolyte Maze, il ne faut mettre en lumière que les Sociétés qui, par la sûreté des méthodes employées, offrent des garanties ; il faut relever les erreurs ou les lacunes des statuts des Associations qui, avec les meilleures intentions, ne sont guidées ni par la science ni par l'expérience.

M. Prosper de Laffitte, ancien élève de l'École Polytechnique, ancien officier des armes spéciales, calculateur des plus habiles, mutualiste expérimenté, a disséqué cette association, en a démontré les points faibles, et signalé les déceptions qu'elle amènera.

Ses objections viennent d'être reprises et confirmées, avec la plus haute autorité, par M. Joseph Bertrand.

Nous citons :

« M. Joseph Bertrand, l'éminent secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, rappelle d'abord le but et la constitution de l'œuvre : » Pour faire partie de cette Société, il faut » avoir quinze ans accomplis, et justifier de » son honorabilité : pas d'autre condition à » remplir.

» La cotisation est fixée à un franc par » mois. Tous les sociétaires ayant vingt ans » de présence dans la Société ont droit au » partage des intérêts de l'avoir de la Société. » Puis il ajoute :

« Les conséquences d'une telle organisation » semblent, à première vue, fort avantageuses.

» Le versement de douze francs par an étant » maintenu, le revenu de chacun des membres » doit, dans l'avenir, grandir sans limites.

» Les nouveaux inscrits, en effet, sont, » d'après les statuts, les héritiers de tous ceux » qui les ont précédés.

» Si la Société dure plusieurs siècles, la » rente achetée par un versement annuel de » douze francs doit s'accroître sans cesse ; les » souscripteurs de l'avenir placeront leur ar- » gent successivement à 10, 20, 100, 200, » 300 0/0, si la Société dure assez long- » temps ».

Examinant ensuite les résultats à prévoir, M. Bertrand dit : « L'énoncé seul d'une telle » prévision signale une illusion aisée à dé- » couvrir ; on suppose, pour obtenir un tel » résultat, que le nombre annuel des sous- » cripteurs nouveaux, à partir d'un certain » moment, devient invariable et remplace ce- » lui des décédés ; le nombre, au contraire, » doit croître avec les avantages attachés à la » souscription, et diminuer ainsi ces avanta- » ges en accroissant, dans l'opération qui » donne le revenu annuel, la grandeur du di- » viseur. »

— Et pour celui auquel vous confieriez votre vie ?

— Je ne l'aimerais jamais autant que ma sœur. Enfin, Monsieur, vous avez dû remarquer que je boite : ceci est plus qu'un défaut, c'est une infirmité.

— Rachetée par tant d'autres charmes ! Puisque je vous trouve ravissante telle que vous êtes.

— Bien. A présent, Monsieur, nous touchons à l'argument principal : êtes vous bon chrétien ?

— Moi, Mademoiselle !... fit le jeune homme évidemment embarrassé. Je suis franc, je ne veux pas vous tromper ; eh bien ! je suis un peu enfant du siècle ; de notre temps la religion est démonétisée, vous trouverez peu d'hommes pratiquants ; en revanche, les maris aiment la piété chez leurs femmes, tant qu'elles ne la poussent pas à l'exagération. Je puis vous affirmer que jamais je ne vous empêcherai de suivre vos devoirs religieux.

— C'est bien, Monsieur, dit Gaétane en se levant pour clore l'entretien. Dans quelques jours je vous donnerai une réponse. Si, au mépris des convenances, je vous ai entretenu moi-même de choses que les jeunes filles n'ont

III

« Une autre conséquence, incontestable celle-là, des conventions adoptées est l'énormité des avantages attachés au premier souscripteur. »

M. de Laffitte les calcule en acceptant une hypothèse plausible : un instant de réflexion fait comprendre que, dans tous les cas, ils doivent être extrêmement grands. Prenons en effet la Société à son début ; supposons qu'elle se compose de 1,000 membres âgés de seize ans — chacun d'eux verse pendant vingt ans une somme de 12 fr. ; soit 240 fr. pour ceux qui atteignent l'âge de trente-six ans — en tout 240,000 fr., qu'il faut diminuer des versements de ceux qui sont morts, et accroître des intérêts annuels.

Mais, là ne se bornera pas, il s'en faut de beaucoup, l'avoir de la Société.

Une promotion nouvelle de sociétaires se forme chaque année ; les 12 fr. demandés à chacun accroissent le capital social, les inscrits de la première année, pendant le vingtième exercice de la Société, se partageant la totalité des revenus.

Pendant la vingt et unième année, le nombre des partageants sera doublé, puisque les deux premières promotions seront appelées au partage.

L'année suivante, il faudra partager le revenu total entre les survivants de trois promotions ; il en résulte que, d'après les prévisions très plausibles, les fondateurs, en échange de leur versement, égal en tout à 240 fr. (représentant 12 fr. par an pendant 20 ans), auront droit, à la fin de la vingtième année, à une part supérieure à 1,000 fr. Cette part, l'année suivante, sera réduite à 600 fr., puis successivement à 232, à 98 ensuite, et enfin, la marche de la Société étant supposée normale, à 14 fr. pour la quarantième année.

De telles conséquences condamnent les statuts.

Voilà qui est clair et net.

(La fin à demain.)

G. DE CAPOL.

CONSEILS ET RECETTES

UN CONSEIL DE SAISON

Il s'agit d'un procédé pour connaître la falsification des bonbons.

Sous le nom de pralines, on ne vend souvent qu'un mélange intime de plâtre de gélatine et de farine, maintenu autour d'une semence de courge au moyen d'une fine couche de sucre.

Pour reconnaître ces falsifications, on place un ou deux bonbons suspects dans un nœud de linge fin, et on suspend celui-ci dans un verre d'eau froide de façon que la partie du linge contenant les bonbons soit seule immergée. Après quelques heures, le nœud ne contiendra que les substances insolubles normales

pas l'habitude de discuter personnellement, ajouta-t-elle avec mélancolie, songez que je suis orpheline et que je n'ai pour me conseiller qu'une sœur malade et à peine plus âgée que moi.

Elle salua légèrement et disparut.

Le lendemain Mme Antoinette allait porter une réponse négative à M. Mériet. Gaétane n'avait pu moins faire que de tout raconter à Mikaela.

— Un mari sans religion?... Oh ! Gaétane, garde-toi d'accepter ! s'était-elle écriée. Si tu savais quel enfer serait ta vie ! Quelle sécurité de bonheur te donnerait-il ? Comment exigeraient-ils que tes enfants fussent élevés ? Oh ! Gaétane, si tu m'aimes, ne dis pas oui, je t'en supplie.

— Elle souffrirait de me voir devenir Mme Jules Mériet, moi, une Saint-Maur, pensa Gaétane.

Elle ne se doutait pas que sa sœur avait pénétré le véritable motif de ses hésitations.

(A suivre.)

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Mardi 29 décembre, 7^e représentation de *MISS HÉLYETT*, opérette nouvelle en 3 actes, de Maxime Boucheron, musique d'Audran.

(amandes, noisettes, etc.), et l'eau, colorée ou non, aura conservé sa limpidité, si le produit soumis à l'essai n'est pas falsifié.

Si les bonbons sont colorés par des substances nuisibles, on les trouvera dans le nœud : les substances de cet ordre employées jusqu'ici, étant insolubles dans l'eau, tandis que les colorants inoffensifs s'y dissolvent. On trouvera également sur le linge le plâtre, la farine, les graines de courge, etc., etc.

FAITS DIVERS

TERRIBLE DRAME

On écrit de Verdun, 27 décembre :

« Vendredi, à Tresauvaux, un père, dans une discussion, a tué son fils.

» La gendarmerie de Fresnes s'est transportée sur les lieux pour arrêter le meurtrier. Celui-ci, qui s'était caché dans une cave, a tiré un coup de fusil sur le brigadier et l'a blessé à la cuisse. Un des gendarmes a riposté par un coup de revolver qui a tué net l'assassin. »

PANIQUE DANS UN THÉÂTRE

Newcastle, 26 décembre. — Pendant une représentation au théâtre de Gateshead, une femme voyant flamber un papier cria : « Au feu ! »

Une panique s'ensuivit ; il y a eu neuf enfants qui sont morts écrasés.

BOURSE DE PARIS

Du 28 Décembre 1891

3 0/0	95 05
3 0/0 nouveau	95 05
3 0/0 amortissable	96 40
4 1/2	104 85

Dernières Nouvelles

Paris, 29 décembre, 1 h. 08 soir.

Dans la séance de ce matin, la Chambre a adopté les douze articles du projet des douanes avec quelques modifications secondaires sur le texte.

Le Sénat a repoussé l'amendement Burdeau rétablissant l'admission temporaire pour les fils et cotons. Suite de la discussion renvoyée dans l'après-midi.

HAVAS.

Imprimerie P. Godet

CARTES DE VISITE

1 fr. 50 - 2 fr. - 2 fr. 50

Boîte de 100 cartes et 100 enveloppes, 2 fr.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIS PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES
PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 7, rue des Lions-St-Paul
et dans toutes les bonnes Pharmacies.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue St-Jean, Saumur

P. ANDRIEU

Bon vin à 40 centimes le litre,
26 litres pour 25.

La pièce, 225 litres, 80 fr. } non logés
La 1/2 pièce, 115 litres, 42 » }

Rendu à domicile sans aucun frais

Garanti vin de vendange

Rhum Sainte-Lucie, 2 fr. le litre, verre
compris, marque John Alvarés, de
Kingston (Antilles).

On peut déguster.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^r HENRY LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 1,
Et de M^r GUILBEAU, notaire à Angers, placé du Champ-de-Mars, 87 bis.

A VENDRE

Aux enchères publiques
EN TROIS LOTS
En la salle de la mairie de la commune de Tiercé,
Et par le ministère de M^r GUILBEAU, notaire à Angers, commis à cet effet,
DIVERS

IMMEUBLES

CONSISTANT EN :
Maison d'habitation
AVEC SERVITUDES ET DÉPENDANCES
Et deux Parcelles de Terre et Vigne
Situées commune de Tiercé, arrondissement d'Angers (Maine-et-Loire),
Appartenant au sieur Joseph DOUET pour la nue propriété, et aux époux DOUET-JARRY pour l'usufruit.

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 17 JANVIER 1892, à 1 heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :
Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par la chambre du conseil du Tribunal civil de Saumur, le dix décembre mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré ;
Et aux requêtes, poursuites et diligences de :

1^o M. Joseph Douet, ancien boulanger, demeurant à Saumur, actuellement en état de faillite ;
2^o M. Louis Bonneau, expert comptable, demeurant à Saumur, au nom et comme syndic définitif de la faillite dudit sieur Douet ;

3^o M. Pierre Douet père, propriétaire, et Madame Angélique Jarry, son épouse, qu'il autorise, demeurant ensemble au bourg de la commune de Tiercé ;
Ayant pour avoué constitué M^r HENRY LECOY, licencié en droit, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Pavée, numéro 1 ;

Il sera, le dimanche dix-sept janvier mil huit cent quatre-vingt-douze, à une heure de l'après-midi, en la mairie de la commune de Tiercé, et par le ministère de M^r GUILBEAU, notaire à Angers, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, procédé à la vente aux enchères publiques, en trois lots, au plus offrant et dernier enchérissseur, à l'extinction des feux et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, des immeubles dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

PREMIER LOT

Article 1^{er}. — Une maison d'habitation, située au bourg de la commune de Tiercé, divisée en deux parties, dont la première comprend :

Au rez-de-chaussée, une cuisine, une chambre froide, et couloir ;
Au premier étage, couloir, une chambre à feu et deux chambres froides ;
Et la deuxième partie :

Au rez-de-chaussée, une chambre à cheminée avec four, et une chambre froide ;
Au premier étage, deux chambres froides ; grenier sur le tout ;
Cave avec grenier au-dessus, pompe ;
Deux toits à porcs, étable à côté ; lieux d'aisances et petite cour.

Article 2^e. — Une autre maison, composée d'une seule pièce ;
Cave sous cette maison ;
Jardin d'une contenance de douze ares soixante-douze centiares, clos de murs, en partie mitoyens, et dans lequel existe un jeu de boules ;

Le tout compris au plan cadastral de ladite commune, sous les numéros 181 P, 182, 185, 186 P et 478, section C.

Et joint au nord la rue de la Cure, à l'est Madame Hervé et M. Marais, au midi un passage commun et Morillon, et à l'ouest le chemin de la gare.

Mise à prix 9,900 fr.

DEUXIÈME LOT

Quarante-cinq ares de terre, situés au lieu dit les Tardiviers, commune de Tiercé, portés au plan cadastral sous le numéro 1550, section A, joignant au nord, à l'est, à l'ouest et au midi M. Lemonnier.

Mise à prix 700 fr.

TROISIÈME LOT

Six ares soixante-dix centiares de vigne, situés à la Maladrerie, dite commune de Tiercé, portés au cadastre sous le numéro 531, section A, joignant au nord M. Jubesau, à l'est Sablé, au midi Davoust, et à l'ouest la route de Tiercé au moulin d'Ivray.

Mise à prix 300 fr.

Total des mises à prix : 10,900 fr.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant la vente, soussigné.

LECOY.

Enregistré à Saumur, le 29 décembre mil huit cent quatre-vingt-onze, 1^o, 2^o, 3^o.
Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^r LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Pavée, n° 4 ;

2^o Et à M^r GUILBEAU, notaire à Angers, place du Champ-de-Mars, n° 87 bis, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

A CÉDER

Pour cause de décès

Magasin de bois du Nord et du Pays

Ancienne maison bien connue dans la contrée et jouissant d'une bonne clientèle.

A céder également

Fabrique d'agraffes et de crochets

Pour couvertures en ardoises. — Système breveté et très apprécié.

Matériel presque neuf.

S'adresser, 13, quai Saint-Nicolas, Saumur.

GUÉRISON

Certaine et Radicale
de toutes les
Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ,
PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE,
HERPES, LUPUS, etc.

Même des
PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX
considérés comme incurables
par les Médecins les plus célèbres

Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LEBLANC, Médecin-Spécialiste
Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires
à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

Approuvés par la SOCIÉTÉ DE MÉDECINE de FRANCE.

CHEVEUX GRIS-CHUTE

LE SUBLIMIOR

Un seul flacon suffit pour rendre progressivement aux cheveux gris la couleur et l'éclat de la jeunesse. Il ne poisse pas. Le SUBLIMIOR arrête la chute des cheveux et guérit les pellicules.

Le NIGER de HARRIS rend instantanément aux cheveux et à la BARBE leur nuance primitive. Une application tous les 15 jours suffit. — LE NIGER, 4 fr. 50.

CHEZ PRINCIPAUX COIFFEURS, PARFUMIERS ET PHARMACIENS.

ENTREPOT GÉNÉRAL : PARIS, HARRIS, 13, r. de Trévise. — Notice n° sous pli fermé.

Magasins de Pianos et de Musique

Maison G. FISCHER, fondée en 1846
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ Suc^r, Élève de Pleyel, Wolff et C
SAUMUR 1891, GRAND PRIX, MÉDAILLE D'OR
Fournisseur AUTORISÉ de l'École de cavalerie

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES & LOCATIONS DE PIANOS
Grand choix de Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles
INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS, ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE
de toutes sortes

700 Partitions et choix considérable de Morceaux à l'abonnement

Désireuse de maintenir sa réputation consacrée par 45 années d'existence, la Maison garantit la parfaite exécution des travaux qui lui sont confiés, ainsi que la qualité supérieure des fournitures. Rien n'est épargné pour donner satisfaction, sur tous points, à notre clientèle.

CONFISERIE - PATISSERIE - GLACES
Vins fins, Liqueurs, Sirops

E. HARDY
Successeur de M. TROUVÉ

SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - SAUMUR

SPÉCIALITÉ de DRAGÉES pour BAPTÊMES
Articles de Noël et du jour de l'An
DESSERTS DE NOCES — BONBONS FINS — THÉS — CHOCOLATS

DEMANDEZ LE GATEAU RUSSE

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

CONFISERIE

Marrons Glacés. — Bonbons de
Chocolat. — Fruits Glacés.

DESSERT ET PATISSERIE

Gâteaux de NOËL

ARTICLES
De Luxe

SPIRITUEUX ET LIQUEURS

Des Premières Marques

FRUITS A L'EAU-DE-VIE

Sirops et Punchs
Pour Bals et Soirées

DEMANDEZ LA BOITE
Grand Prix

P. ANDRIEU

PATÉS DE FOIES GRAS Truffés des Premières Marques.

BUREAU DE PLACEMENT
d'Employés et de Domestiques
des deux Sexes.
M^{me} ANNA
Rue de la Tonnelle, 29, à Saumur.

MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE
Saumur, 33, rue S'-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons
de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation
et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion
des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu
m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins
minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

ÉTRENNES 1892

Épicerie Parisienne

IMBERT ET FILS

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

EXPOSITION D'ARTICLES D'ÉTRENNES

Très joli choix de Coffrets, Bonbonnières, Laques, Porcelaines,
Vannerie fine.

Bonbons de chocolat, Dragées, Pralines, Fondants, Fruits confits,
Marrons glacés à la vanille.

Nous recommandons les assortiments à 1 fr. et 2 fr. 50

Vins fins, Spiritueux, Liqueurs.

CHANGEMENT DE DOMICILE

LÉON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beurepaire

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.